COMMISSION SPORTS
COMPTE-RENDU DU 07 FÉVRIER 2020

SUJET :
Les liens entre les associations sportives et les communes d'Ile-de-France

CONTEXTE/ACTUALITE :

Avec la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, de nombreuses communes craignent pour la pérennité de leur tissu associatif qui voit leur subvention diminuée. La question du financement des associations sportives invite ainsi à repenser l'ensemble du dispositif de collaboration entre une ville et les associations sportives qu'elle accompagne. Au-delà du partenariat financier, il s'agit de voir quels partenariats pourraient être développés pour assurer une continuité des pratiques sportives à l'échelle de la commune, et insuffler une dynamique sportive aux habitants.

C'est dans cet optique que le Ministère des Sports a publié en juillet 2018 le dossier « *Economie Sociale et Solidaire & Sport* » à l'attention des acteurs sportifs et plaide pour un rapprochement du monde sportif et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Le Ministère a souhaité encourager la création d'associations sportives par l'ESS afin de développer d'autres activités sportives (handisport, féminin, sport de proximité, sport nature), créer du lien social et obtenir d'autres sources de financement.

Les collectivités locales ont également la possibilité de mutualiser leurs équipements sportifs afin de réduire les coûts d'entretien et de personnel.

Ou encore d'utiliser des outils numériques pour mutualiser les équipements sportifs entre les communes et les entreprises. Face aux nouveaux publics de citadins qui ont des horaires flexibles et souhaitent pratiquer une activité sportive de manière autonome, le fonctionnement des infrastructures sportives est requestionné à l'aune de ces nouveaux besoins.

OBJECTIFS :

- Apporter aux communes des grilles de lecture pour associer davantage les associations sportives dans leur projet.
- Développer la pratique du sport pour tous grâce aux associations sportives.
- Connaître les alternatives pour le financement des activités ou infrastructures sportives.

LES INTERVENANTS :

Christian AUGER, Vice-Président du CROS en charge des politiques publiques et du haut niveau, et Président de la Ligue Île-de-France de basketball
CROS IDF : Vice-Président aux Politiques Publiques, membre de la Commission territoriale CNDS et de la Conférence Régionale du Sport.

COMMISSION SPORTS
COMPTE-RENDU DU 07 FÉVRIER 2020

Fernand ESCOBAR, Premier Vice-président de la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO)
Il a rejoint la FFCO en 1986 en devenant membre du conseil d'administration, puis Premier Vice-président en 2010.

Eric DESUSCLADE, Président bénévole d'une association sportive
Responsable et ingénieur d'affaires, **Eric DESUSCLADE** est très investit dans plusieurs associations sportives dont celle de Sceaux Tennis de table dont il est le président bénévole depuis 2012.

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

Au cours de la séance, les intervenants ont mis l'accent sur plusieurs points essentiels pour préserver le lien entre les communes et les associations sportives :

- Les communes sont dans un tournant important, elles ont de moins en moins de moyen, mais elles doivent maintenir leurs activités voire faire mieux. Le monde sportif est dans le même cas de figure, que ce soit au niveau emploi, des subventions, du nombre de bénévoles ou de licenciés, des équipements, etc.
- D'après le CROSIF, en 2019, il y a près de 20 000 clubs sportifs en Ile-de-France ; entre 300 000 et 400 000 bénévoles licenciés tous sports confondus ; et presque un million de femmes licenciées[1].
- Pour remédier au manque de financement des clubs sportifs, des nouveaux outils structurants ont été mis en place :
    - **Plan Sport et Territoires (PST) :** le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a demandé à chaque Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) et au CROSIF de mettre en place des plans PST pour être plus efficace. Ce plan concerne aussi les clubs unisport ou omnisport.
    - **Les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) :** en 2019, 28 fédérations sportives et le CNOSF ont testé des crédits pour gérer elles-mêmes l'attribution des subventions aux projets fédéraux des fédérations sportives. C'est un système vertical. A partir de 2020, ce système va se généraliser aux clubs et associations sportives en mettant en place un PSF. C'est les fédérations qui instruisent les dossiers.
    - Dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport (ANS), les régions vont devoir mettre en place un **Projet Sportif Territorial (PST)** avec l'installation des conférences régionales du sport en septembre 2020. Elles seront appuyées de conférences des financeurs de l'ANS. En résumé, les clubs, les comités et les ligues déposeront leur dossier en ligne dans le cadre du PST. Les fédérations sportives vont instruire les dossiers, les soumettront à l'ANS (qui validera ou pas les dossiers) et l'agence comptable de l'ANS versera les subventions. Les sommes ne sont en aucun cas versées aux fédérations.

[1]. **Source** : https://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/chiffres_cles/chiffrescles_irds_2019.pdf

- Entre la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO) et les associations sportives, le lien est très important. L'Ile-de-France compte 369 pratiquants, 6 113 élus, 188 structures employeuses et 188 clubs dont 88 en QPV.
- Aujourd'hui, le constat est que les associations sportives se sont bien développées et sont devenues des employeurs, même des PME. Ce qui entraîne une déclaration à l'URSAFF et aux Prud'hommes et demande plus de transparence au niveau des comptes. C'est pourquoi, elles ont créé en leur sein des services juridiques, développé leur masse salariale et, pour maintenir leur équipe, trouvé des fonds propres, qui correspondent souvent au montant des adhésions.
- Un des enjeux actuels pour les clubs sportifs est de passer à l'ère du 21ème siècle au niveau du numérique, de la communication, du digital, etc. et beaucoup auront du mal à passer ce cap.
- Pour Eric DESUSCLADE, il est important que les élus soient disponibles et assistent à tous les évènements sportifs que les associations organisent.
- Les associations doivent également organiser une certaine gouvernance qui porterait sur : la stratégie du club (choix sportif (compétition ou pas), fonctionnement (culture du résultat, etc.), sa dépendance ou son indépendance vis-à-vis des élus et de la commune (en général elles ont besoin du soutien des élus), le financement (suppression des subventions du CNDS, dossiers trop complexes, trouver d'autres sources de financement), projet de développement (conditions de réalisation, nombre d'adhérents ou de membres actifs) et un besoin d'adhésion des élus, de la ville et de ses habitants.
- Actuellement, la plus grande difficulté entre les associations sportives et les communes est la question du financement, car les subventions municipales diminuent ce qui entraîne l'augmentation des prix, voire la perte de licenciés. Il est donc essentiel que les associations sportives diversifient leur source de financement par la participation à des manifestations sportives, la tenue de buvettes, l'organisation d'animations scolaires ou autres (recevoir des dons, solliciter des mécénats ou sponsors, créer des fonds de dotation, obtenir des subventions de la Région, etc.).

CONCLUSIONS DU DEBAT ET POSITION DES ELUS :

A l'issue des interventions, les élus présents ont conclu les discussions sur plusieurs points :

- Au niveau des clubs communaux, les élus ont rappelé l'importance de la cohésion sociale par le sport en améliorant l'accessibilité, ne pas faire du sport juste pour faire du sport.
- La conception des dossiers de subventions pour financer un projet sportif préoccupe les élus, car ils sont de plus en plus complexes et les démarches administratives peuvent rapidement s'accumuler.
- Ils ont rappelé qu'ils font le nécessaire pour être présents à chaque évènement sportif de leur commune, toutefois il y a souvent des évènements au même moment et les élus peuvent être amené à être représentés par les services de la ville.

- La relation entre les élus et les associations sportives peut parfois être difficile, mais elle est essentielle. Les élus servent d'interface entre les associations, les sportifs et le maire et la commune.

TEXTES DE REFERENCES :

- Dossier thématique « Economie Sociale et Solidaire & Sport [2]»
- Le ministère des sports aux côtés des associations[3]
- Les chiffres clés du sport en Ile-de-France en 2019[4]

LISTE DES PRESENTS :

LES ELUS ET LEURS SERVICES :

NOM	Prénom	Commune/structure	Fonction
BODART	Michel	TREMBLAY-EN-FRANCE	Chargé de mission sport
BOUDIN	Christophe	VILLEUNEUVE-SOUS-DAMMARTIN	Prospecteur
CHARLES PAILLET	Élodie	BRÉTIGNY-SUR-ORGE	Directrice de l'Aménagement et de l'Urbanisme
GIROT	Jean-Claude	MAISONS-LAFFITTE	Adjoint au maire
HERSAN	Lionel	NOGENT-SUR-MARNE	Directeur des sports
PASTERNAK	Jean-Jacques	NOGENT-SUR-MARNE	Adjoint au maire
ROUYER	Patrick	ABLON-SUR-SEINE	Adjoint au maire
TASTES	Philippe	SCEAUX	Adjoint au maire

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PRIVES :

CIRIER	Thibault	PARIS	Attaché à la présidente du CROSIF
GREGOIRE	Pierre	EZANVILLE	Vice-président de l'ANDES
JOMIN	Michel	GENTILLY	Trésorier CROSIF
LECA	Dominique	VITRY-SUR-SEINE	Responsable logistique
NEUMAGER	Bénédicte	ISSY-LES-MOULINEAUX	Directrice réseaux et territoires

[2]. **Source** : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ess_et_sport-v.def-mars_2018.pdf
[3]. **Source** : http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/acces-a-l-emploi/Emploi-dans-le-sport-et-l-animation/aux-cotes-des-associations-sportives/article/Le-gouvernement-aux-cotes-des-associations-sportives
[4]. **Source** : https://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/chiffres_cles/chiffrescles_irds_2019.pdf

COMMISSION SPORTS
COMPTE-RENDU DU 07 FÉVRIER 2020

LISTE DES EXCUSÉS :

DERUS	Gilbert	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	Adjoint au maire
FRESNEL	Jean-Marc	VERSAILLES	Adjoint au maire
GAFFEZ	Jean-Pierre	BESSANCOURT	Adjoint au maire
MARTIN	Patrick	TREMBLAY-EN-FRANCE	Adjoint au maire
ROY	Patrice	GAGNY	Adjoint au maire